



Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le *10 Avril 2024*

ID : 077-217702158-20240402-02024_21-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil municipal du 2 avril 2024

Conseillers en exercice : 26	Conseillers présents : 15	Conseillers absents :
Conseillers ayant donné pouvoir : 7	Votants : 21	11

Date de la convocation : 20 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le mardi 2 avril à vingt heures et 8 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : M. MATHEROT Olivier

Étaient présents : Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - LALLEMANT Sylvie, adjoint au Maire - VACHER Gérard - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - RENAUDET Denis - BENOIT Dominique - DIGUET Thierry - DEVAUCHELLE Marie-Paule - DANSOU Viviane - OFFROY Patrick - BENARD Sandie -

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : Mmes – MM. SEVESTE Arnaud à LENOIR Isabelle - BOURDEILLE Christian à GARCIA ROBIN Jean-Paul - TRANGOSI Renaud à VACHER Gérard – USSEGLIO-VIRETTA Guy à BENOIT Dominique - PROD'HOMME Isabelle à SPRUTTA-BOURGES Nathalie - ALBU Angélique à DANSOU Viviane - ZUCCOLO Isabelle à DEVAUCHELLE Marie-Paule.

Était absent sans pouvoir :

Mmes – MM. ROUSSEL Mylène - DA SILVA PEREIRA Harmonie - CRISINEL Morgane - BOURSIEZ Frédéric -

DÉLIBÉRATION N° 02024_21 AUTORISATION D'ORGANISATION D'UN SÉJOUR PÉDAGOGIQUE ET FIXATION DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES - ANNÉE SCOLAIRE 2023 - 2024

Entendu l'exposé de Monsieur Claude MONGIN, adjoint au Maire chargé des affaires scolaires et du personnel relatif à l'organisation d'un séjour en classe de découverte au bénéfice de trois classes de l'école élémentaire Georges Travers ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'intérêt d'organiser des séjours pédagogiques au bénéfice des écoliers gretzois ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (Monsieur Arnaud Seveste ne prend pas part au vote) ;

Décide de programmer :

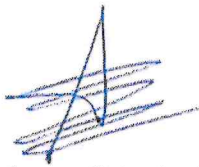
- du 10 au 14 juin 2024, un séjour pédagogique en bord de mer à Notre-Dame-de-Monts (85) au bénéfice de trois classes de l'école élémentaire Georges Travers, soit 75 enfants à ce jour (ce chiffre étant susceptible d'évoluer en fonction des effectifs des classes concernées) ;

Décide, compte tenu des difficultés parfois rencontrées pour recouvrer le montant des frais médicaux auprès des familles, de demander un chèque de caution de 50 (cinquante) euros par enfant, afin de couvrir les éventuelles dépenses ;

Fixe comme suit la participation des familles des écoliers concernés pour ces séjours :

Ressources mensuelles	Famille avec :			
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +
Jusqu'à 1 222 €	99,80 €	94,50 €	86,60 €	78,80 €
1 223 € à 1 481 €	111,70 €	105,80 €	97,00 €	88,20 €
1 482 € à 1 688 €	125,10 €	118,50 €	108,70 €	98,80 €
1 689 € à 1 924 €	140,10 €	132,80 €	121,70 €	110,60 €
1 925 € à 2 193 €	157,00 €	148,70 €	136,30 €	123,90 €
2 194 € à 2 501 €	175,80 €	166,50 €	152,70 €	138,80 €
2 502 € à 2 851 €	196,90 €	186,50 €	171,00 €	155,40 €
2 852 € à 3 250 €	220,50 €	208,90 €	191,50 €	174,10 €
3 251 € à 3 705 €	247,00 €	234,00 €	214,50 €	195,00 €
3 706 € à 4 223 €	276,60 €	262,10 €	240,20 €	218,40 €
4 224 € à 4 815 €	309,80 €	293,50 €	269,00 €	244,60 €
4 816 € à 5 489 €	347,00 €	328,70 €	301,30 €	273,90 €
5 490 € à 6 257 €	388,60 €	368,20 €	337,50 €	306,80 €
Au delà de 6 257 €	441,00 €	412,40 €	378,00 €	343,60 €

Fait et délibéré en séance, le 2 avril 2024



Le secrétaire de séance
Olivier MATHEROT




Le Maire
Jean-Paul GARCIA ROBIN